

PRÉFET DE L'ISÈRE



Direction Départementale des Territoires

Service Prévention des Risques

Cellule Risques Majeurs

Affaire suivie par : Carole BERGER

Tél.:04 56 59 43 67 Fax:04 56 59 42 99

Courriel: carole.berger@isere.gouv.fr Références : Information Acquéreur Locataire DRBA

Grenoble, le 0 3 A0UT 2010

Le chef du Service Prévention des Risques Monsieur le Maire 19 rue Avit Nicolas 38150 SALAISE SUR SANNE

Objet: IAL

Monsieur le Maire,

Conformément au décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de l'arrêté préfectoral n° 2010-02621 du ler avril 2010 modifiant la liste des communes concernées.

Pour les communes, dont la liste suit :

Bonnefamille, Bourgoin-Jallieu, Le Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint Quentin Fallavier, Salaise sur Sanne, Villefontaine

vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral relatif à votre commune en application de l'arrêté préfectoral n° 2010-02621.

L'article L 125-5 nouveau du code de l'environnement instaure deux obligations distinctes d'information envers les acquéreurs et les locataires depuis le 1er juin 2006, qui sont les suivantes:

- L'obligation d'information sur les risques naturels et technologiques affectant le bien immobilier,
- L'obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes naturelles ou technologiques reconnues ayant affecté en tout ou partie l'immeuble concerné.

Lors d'une vente ou location, intéressant des biens situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou technologiques prescrit ou approuvé ou dans une zone de sismicité, la transaction immobilière doit s'accompagner d'une information sur l'existence de ces risques à l'attention de l'acquéreur ou du locataire.

A cet effet, un état des risques naturels et technologiques est établi sur la base d'un imprimé disponible sur le site www.prim.net, rubrique information acquéreurs/locataires. Je tiens à souligner, que cet état est établi sous la seule responsabilité du vendeur ou du bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien. Les services communaux n'ont pas à valider les renseignements saisis sur ces fiches. Les documents de référence sont consultables dans les mairies des communes concernées. Le non-respect de ces obligations peut entraîner l'annulation du contrat de vente ou la renégociation du prix de la transaction.

La Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau du droit des sols et de l'animation juridique – de la Préfecture ainsi que le Service de la Prévention des Risques de la Direction Départementale des territoires se tiennent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

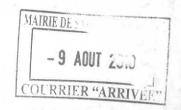
Toutes ces informations sont accessibles sur le site de la Préfecture (http://www.isere.pref.gouv.fr).

Par ailleurs, je vous rappelle que les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont obligatoires (cf. Loi de modernisation de la sécurité civile-Août 2004-) dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvés ou comprises dans la zone d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.). Cette obligation s'impose dans les deux années qui suivent l'approbation de ces plans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du Service Prévention des Risques





ARRETE N°2010-02621

ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LA LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

LE PREFET DE L'ISERE, Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU	le code général des collectivités territoriales ;
VU	le code de l'environnement et notamment l'article L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
VU	le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié, relatif à la prévention du risque sismique ;
VU	l'arrêté préfectoral n° 2006-00083 en date du 5 janvier 2006, relatif à la liste des communes où s'applique l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;
VU	l'arrêté préfectoral n° 2006-04429 en date du 13 juin 2006, modifiant la liste des communes ;
VU	l'arrêté préfectoral n° 2007-01976 en date du 8 mars 2007, modifiant la liste des communes ;
VU	l'arrêté préfectoral n° 2007-05746 en date du 3 juillet 2007, modifiant la liste des communes ;
VU	l'arrêté préfectoral n° 2008-01692 en date du 3 mars 2008, modifiant la liste des communes ;
VU	l'arrêté préfectoral n° 2008-07514 en date du 18 aout 2008, modifiant la liste des communes ;
VU	l'arrêté préfectoral n° 2009-03528 en date du 28 avril 2009, modifiant la liste des communes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère;

ARRETE

Article 1

La liste des communes figurant sur l'arrêté préfectoral n° 2009-03528 en date du 28 avril 2009, est modifiée selon le tableau annexé au présent arrêté. Les communes ajoutées ou dont la liste des risques est modifiée sont :

Bonnefamille -Bourgoin-Jallieu- Le Péage de Roussillon- Roussillon- Sablons- Saint Quentin Fallavier- Salaise sur Sanne- Villefontaine

Article 2

Les données sur les risques naturels et technologiques majeurs nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers seront notifiées à chacune des communes citées à l'article 1, dans le dossier d'information qui sera annexé à l'arrêté préfectoral la concernant.

Article 3

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du Code de l'environnement.

Article 4

Une copie du présent arrêté et de la liste annexée est adressée aux maires des communes intéressées et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché dans la mairie des communes citées à l'article 1 pendant un mois et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Mention de cet arrêté fera l'objet d'un avis au public dans le journal « les affiches de Grenoble et du Dauphiné ».

Il sera accessible sur le site Internet de la préfecture (http://www.isere.pref.gouv.fr).

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de l'équipement et les maires des communes soumises à l'obligation d'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le délai de recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou de recours contentieux devant la juridiction administrative est de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Fait à Grenoble, le - 1 AVR. 2010

Pour le Préfet, par délégation, le directeur départemental P/le Directeur Départementa

Le directeur départemental adjoint,

Jean-Pierre LESTOILLE

-9 AOUT 2010

								(OURRIE	existence
N° de		Desc.	DDD T	ologia	PPR Multiri	eniiee	PPR Inonda	ation	niveau de sismicité	arrêté cat- nat
ommune	commune	R111-3	PPR Technologique		PPR MUITIN					
			prescrit	approuvé	prescrit	approuvé	prescrit	approuvé	1B	×
8001	LES ABRETS						-		18	x
8002	LES ADRETS	×			x			1194		x
	AGNIN L'ALBENC	x			<u> </u>			X ·	1A	x
	ALLEMOND	×							1A	x
8006	ALLEVARD	 ^				х			1B	х
8008	AMBEL	 							1A	х
8012	AOSTE							х	1B	x
	APPRIEU								1A	x
	ARANDON							170	1A	X
	AUBERIVES-EN-ROYANS	×							1A	×
	AURIS	х							1A	x
	AUTRANS	×			×				1B	×
8022	LES AVENIERES							x	1A	X
8023	AVIGNONET				×			PER	18	X
	BADINIERES								1A	X
	BARRAUX					х		x	1B	×
	LA BATIE-DIVISIN								1B	X
	LA BATIE-MONTGASCON								1B	X
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	BEAUCROISSANT							100	1B	X
	BEAUFIN						100	1	1A	X
	BEAULIEU	1							1A	X
	BEAUVOIR-EN-ROYANS								1A	×
the state of the s	BELMONT								1A	X
8039	BERNIN				х			PER	1B	X
8040	BESSE	х							1A	X
8041	BESSINS								1A	X
8042	BEVENAIS								1A	X
8043	BILIEU							-	1B	X
8044	BIOL							250	1A 1B	x
	BIVIERS				×			PER	1A	×
	BIZONNES							-	1B	×
	BLANDIN		<u> </u>		-		 	 	+	
	BONNEFAMILLE	-	X	 			<u> </u>	×	1A	×
	LE BOUCHAGE				x		 	 ^	1A	×
	LE BOURG-D'OISANS				<u> </u>	 	†	x	1A	×
8053	BOURGOIN-JALLIEU		×	 		 			1A	×
8054	BOUVESSE-QUIRIEU	 		-				×	1A	×
8055	BRANGUES		 	 		1			1A	x
8056	BRESSIEUX	-	 		†				1B	x
	BRESSON	+						13	1A	x
8058	BREZINS BRIE-ET-ANGONNES	 	<u> </u>	 	1				1B	x
8060	BRION	1							1A	x
	LA BUISSE	T						x	1B	x
8062	LA BUISSIERE	1	1					x	1B	x
8063	BURCIN								1A	х
8064	CESSIEU							х	1A	x
8065	CHABONS								1A	×
8068	CHAMPAGNIER							1	1B	x
8070	CHAMP-PRES-FROGES					x		x	1B	×
8071	CHAMP-SUR-DRAC						х		1B	×
8072	CHANAS		1			x				x
8073	CHANTELOUVE	×							1A	x
8074	CHANTESSE								1A	x
8075	CHAPAREILLAN	×						х	1B	X
8076	LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR								1A	x
8078	LA CHAPELLE-DU-BARD	1				x			1B	×
8080	CHARANCIEU	1			Ц				1B	×
38082	CHARAVINES	1	1						1B	x

N° de			nac = :		DDD M	eallee	PPR Inor	ndation	niveau de sismicité	existence arrêté cat nat
ommune	commune	R111-3	PPR Tech	nologiques	PPRIMUIUM	Sques	1	1	1A	x
3083	CHARETTE			 	-		_		18	×
3084	CHARNECLES				-		1		1A	x
3086	CHASSELAY			 	-			х		×
1087	CHASSE-SUR-RHONE			 	 				1B	X
8089	CHASSIGNIEU				 	 	1		1B	X
3090	CHATEAU-BERNARD	×		+	 	 			1A	X
3091	CHATEAUVILAIN				-				1A	x
3092	CHATELUS	X		4	+	×	-			x
8094	CHATONNAY					×			1A	x
8095	CHATTE					 ^	+		1B	x
8098	CHELIEU					-	+		1A	х
8099	CHEVRIERES					×	+	×	18	x
8100	LE CHEYLAS					 ^			1B	x
8103	CHICHILIANNE	×	<u> </u>						1B	x
8104	CHIMILIN		 			+		_	1B	x
8105	CHIRENS		<u> </u>		+				1B	×
8106	CHOLONGE	X					-	×		x
8107	CHONAS-L'AMBALLAN					-	+	1-	1A	×
8108	CHORANCHE	x					-		THE LINE	
8110	CHUZELLES	×			-		_		18	×
8111	CLAIX	х			×		+	_	1A	×
8112	CLAVANS-EN-HAUT-OISANS	х			-	-	+		1B	×
8113	CLELLES	x				+	+		1B	×
8115	SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE	х							1B	×
8116	COGNET	х							1A	×
38117	COGNIN-LES-GORGES	x					_		1A	×
8118	COLOMBE							-	1B	×
88120	LA COMBE-DE-LANCEY					x			1B	×
38124	CORBELIN					-			1A	×
8125	CORDEAC	х							1B	×
38126	CORENC					×		_	1A	×
38127	CORNILLON-EN-TRIEVES	х						-	1A	×
38128	CORPS	X							1B	×
38129	CORRENCON-EN-VERCORS	x			×				-	×
38131	LES COTES-D'AREY				×			_	1A	×
38132	LES COTES-DE-CORPS	х					+-		1B	×
38133	COUBLEVIE					_		×	1A	×
38135	COURTENAY							_	1A	×
38136	CRACHIER								1B	×
38137	CRAS								1A	×
38139	CREYS-MEPIEU								1B	×
38140	CROLLES	100000				X	_	×	1A	×
38145	DIONAY								1B	×
38147	DOISSIN								1A	×
38148	DOLOMIEU								1A	×
38149	DOMARIN					-	-		1A 1B	×
38150	DOMENE		х			X		X		
38151	ECHIROLLES								18	X
		×			X				1B	X
38153	ENGINS ENTRAIGUES	×							1A	×
38154	ENTRE-DEUX-GUIERS	×							1B	X
38155		^							1A	×
38156	LES EPARRES					x				×
38157	ESTRABLIN								1B	×
38158	EYBENS								1A	×
38159	EYDOCHE			-					1A	×
38162	FAVERGES-DE-LA-TOUR		_	\neg					1B	×
38163	LA FERRIERE	x		_					1B	×
38165	FITILIEU								1B	×
38166	LA FLACHERE	-			_				1A	×
38167	FLACHERES				_	x			1B	,

8171 8173 8174 8175 8176 8177 8179	commune FONTANIL-CORNILLON LA FORTERESSE LE FRENEY-D'OISANS	R111-3	PPR Techi		IDDD Marris -	COLLEG	PPR Inonda	tion	sismicité	nat
8171 8173 8174 8175 8176 8177 8179	LA FORTERESSE			Tologiques	PPR Multiri	x	F / K monde	x	1B	x
3173 3174 3175 3176 3177 3177									1A	х
3174 3175 3176 3177 3179	LE FRENEY-D'OISANS		 		-		-		1A	x
3175 3176 3177 3179		×		 	 		1 1		1A	x
3176 3177 3179	LA FRETTE			 	 	х		x	1B	X
3177 3179	FROGES			+	1			х		x
3179	FRONTONAS				1				1A	X
	LA GARDE	×		+	 	×		x	1B	×
0404	GIERES		 	+		х		х	1B	X
	GONCELIN			+					1A	X
	LE GRAND-LEMPS	-	-		—			12-	1B	X
	GRANIEU		 	 				x	1B	X
	GRENOBLE			 					18	X
	GRESSE-EN-VERCORS	×	 	1				M.	1B	X
	LE GUA	 ^	 	+		-	+		1B	X
0.100	HERBEYS	+		+				х		x
8189	HEYRIEUX			1			1 7 9	10	1A	x
8191	HUEZ	×	-	-					1B	×
8192	HURTIERES		+	+		T		х	7 7	x
	L'ISLE-D'ABEAU	+	+	-	 	1			1B	x
8194	IZEAUX	-	+		1	T			1A	X
8195	IZERON	x	┼──	-	+	1	x		1B	x
8200	JARRIE				 	-	1		1B	x
8203	LAFFREY	×							1B	x
8204	LALLEY	×			×	 	1		1B	x
8205	LANS-EN-VERCORS				×	+	1	9	1B	· x
8206	LAVAL	x			 ^	-	1 10		1A	x
8207	LAVALDENS	×	+	+		1			1A	х
88208	LAVARS	×				-			1A	x
8212	LIVET-ET-GAVET	×			+	+		1	1A	х
8213	LONGECHENAL					x		×	1B	×.
38214	LUMBIN					 			1A	x
38216	MALLEVAL	×	-				1		1B	x
38217	MARCIEU	×		-		-			1B	x
38222	MASSIEU					+		×	1A	x
38223	MAUBEC							100	1B	x
38224	MAYRES-SAVEL	×	-		×				1B	x
38225	MEAUDRE	×	+		 ^ 	1		76	1A	x
38226	MENS	×		+				3	1B	X
38228	MERLAS					×		x	1B	х
38229	MEYLAN					 		х	1A	x
38230	MEYRIE	_				-			1B	x
38235	MIRIBEL-LANCHATRE	x	_	-	-				1B	x
38236	MIRIBEL-LES-ECHELLES	-			_				1A	x
38237	MIZOEN	\dashv		+	_	1		x	18	×
38239	MOIRANS					_			1A	x
38241	MONESTIER-D'AMBEL			+		+			1B	x
38242	MONESTIER-DE-CLERMONT	×		+		_			1B	x
38243	LE MONESTIER-DU-PERCY	×		_					1A	х
38245	MONTAGNE				_	-			1A	х
38246	MONTAGNIEU					_			1A	x
38247	MONTALIEU-VERCIEU				—	-			1B	x
38248	MONTAUD	X			×			PER	1B	x
38249	MONTBONNOT-St-MARTIN				x	_	_	1	1A	×
38250	MONTCARRA						×		1B	×
38252	MONTCHABOUD	×							1A	×
38253	MONT-DE-LANS							+	1B	×
38254	MONTEYNARD	x		_		-			1B	×
38256	MONTFERRAT						_		1B	×
38257	MONTREVEL					_		+	1B	×
38258	MONT-St-MARTIN	x						×	1A	1 x

N° de commune	commune	R111-3	PPR Techr	nologiques	PPR Multiri	isques	PPR Inond	ation	niveau de sismicité	existence arrêté cat- nat
	MORETEL-DE-MAILLES	X	11101000	lologique		I		T	18	x
	MORETTE	 ^					1		18	x
38264	LA MORTE	x							1A	x
38265	LA MOTTE-D'AVEILLANS	+							18	x
38266	LA MOTTE-SAINT-MARTIN	 							18	x
38268	LE MOUTARET	×							1B	X
38269	LA MURE	 ^-							1B	x
38270	COLUMN TO THE OWNER OF THE OWNER OWNER OF THE OWNER OWN								1B	х
	LA MURETTE	+				×		×	1B	×
	MURIANETTE	+		 	 	 			1A	×
	MURINAIS				 		 	4	1B	x
	NANTES-EN-RATIER	×				 			1A	×
	NERPOL-ET-SERRES						-		1A	×
	NIVOLAS-VERMELLE	-				×		710	1B	×
	NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	×					 	100	1A	×
	NOTRE-DAME-DE-L'OSIER					 	+		1B	×
38279	NOTRE-DAME-DE-MESAGE	X					×		1B	×
	NOTRE-DAME-DE-VAULX	x					 	-	1B	×
	NOYAREY	4				×		×	1B	x
	ORIS-EN-RATTIER	x							1A	x
38285	ORNON					<u> </u>				
38286	OULLES		L					-	1A	X
38287	OYEU								1B	X
38289	oz	x	321						1A	X
38292	PALADRU								1B	X
38293	PANISSAGE								1B	X
38296	LE PASSAGE								1B	X
38297	PASSINS								1A	X
38298	LE PEAGE-DE-ROUSSILLON		x					X		X
38299	PELLAFOL	×							1A	X
	PERCY	x							1B	X
	LE PERIER	x							1A	X
38303	LA PIERRE					×		×	1B	х
38304	PIERRE-CHATEL	x							1B	X
38305	LE PIN								1B	X
38306	PINSOT	x							18	X
38308	PLAN								1A	x
	POISAT	1							1B	X
38310	POLIENAS							x	1B	x
38312	POMMIERS-LA-PLACETTE	×							1B	x
38313	PONSONNAS	х							1B	x
	PONTCHARRA	1				х		x	1B	x
38315	LE PONT-DE-BEAUVOISIN								1B	x
38317	LE PONT-DE-CLAIX				1				18	x
38318					1	х		4		x
38318	PONT-EVEQUE PONT-EN-ROYANS	×		†		T			1A	x
	PORCIEU-AMBLAGNIEU	 ^		1		T			1A	x
38320		×	 	†		T	T		1A	x
38321	PREBOIS			 	†	1	1		1A	×
38322	PRESLES	x		 	 	1	+		1B	×
38323	PRESSINS			1	 	×			1B	×
38325	PROVEYSIEUX			+	 	 ^			1B	×
38326	PRUNIERES			+	+	1	725	1	1B	×
38328	QUAIX-EN-CHARTREUSE	-			×	+			1A	×
38329	QUET-EN-BEAUMONT			-		+	+		1B	×
38330	QUINCIEU			 	+	+	1	+	1B	×
38331	REAUMONT		ļ			+			1B	X
38332	RENAGE					-	+		1B	
38333	RENCUREL	x								X
38334	REVEL	x			-				1B	X
38337	RIVES								1B	X
38338	LA RIVIERE							X	1B	X
38341	ROCHETOIRIN		1				1	x	1A	X

N° de commune	commune	R111-3	PPR Techn	nologiques	PPR Multii	risques	PPR inone	lation	niveau de sismicité	existence arrêté cat- nat
38342	ROISSARD	x	T T IX TOOM	Tologiques	r i k indidi	Jaques	T I I MORE	T	1B	×
38343	ROMAGNIEU	<u> </u>				 	†	 	18	×
38344	ROUSSILLON		x			 	 	+	100	基度
38345	ROVON					 	 	 	1A	x
38348	RUY			 			 	×	1A	×
38349	SABLONS		x	 		+	1	×		x
38350	Ste-AGNES		<u> </u>	-		×		 	1B	x
38354	St-ALBIN-DE-VAULSERRE					 			1B	x
38355	St-ANDEOL	х						1	18	x
38356	St-ANDRE-EN-ROYANS	x				 	 		1A	×
	St-ANDRE-LE-GAZ	<u> </u>				 		 	1B	x
	St-ANTOINE	х				 	 	-	1A	x
	St-APPOLINARD	- <u>^</u> -				-		<u> </u>	1A	x
	SAINT-AREY						 		18	×
	SAINT-AUPRE					 		x	18	. x
	St-BARTHELEMY-DE-SECHILIENNE	X					-	<u> </u>	18	×
		×			-	 	×		1A	×
	St-BAUDILLE-ET-PIPET						 	PER	1B	X
	St-BERNARD				x		 	FER	1B	TO THE STATE OF TH
	St-BLAISE-DU-BUIS					 			1B 1A	×
	SAINTE-BLANDINE									X
	St-BONNET-DE-CHAVAGNE					 		-	1A	X
	St-BUEIL								1B	X
	St-CASSIEN								1B	X
	SAINT-CHEF								1A	X
	SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS	X				<u></u>			1A	X
	St-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS	×				<u> </u>			1B	X
	SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR							X	1A	X
	St-DIDIER-DE-BIZONNES			1					1A	X
	SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR								1A	X
	SAINT-EGREVE					x		X	1B	X
	St-ETIENNE-DE-CROSSEY	х						X	1B	X
	St-ETIENNE-DE-St-GEOIRS								1A	X
	St-GEOIRE-EN-VALDAINE						<u> </u>		1B	X
	St-GEOIRS								1A	X
	St-GEORGES-DE-COMMIERS	×							1B	X
38390	St-GERVAIS							X	1A	X
	St-GUILLAUME	×							1B	×
	St-HILAIRE-DU-ROSIER								1A	X
	St-HILAIRE DU TOUVET				×				1B	X
	SAINT-HONORE	x							1B	X
	St-ISMIER					x		x	1B	×
	St-JEAN-D'AVELANNE								1B	X
	St-JEAN-DE-MOIRANS							x	1B	X
	SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN							х	1A	X
	St-JEAN-DE-VAULX	x							1B	x
	St-JEAN-D'HERANS	x							1A	X
8404	St-JEAN-LE-VIEUX	х							1B	x
8405	St-JOSEPH-DE-RIVIERE	x							1B	x
8407	St-JULIEN-DE-RATZ							1 72-5	1B	x
8409	St-JUST-DE-CLAIX								1A	x
8410	St-LATTIER								1A	x
8412	St-LAURENT-DU-PONT	x							1B	x
8413	St-LAURENT-EN-BEAUMONT	х							1A	×
8414	Ste-LUCE								1A	х
	SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL							х	1A	x
	St-MARCELLIN							40.0	1A	×
	Ste-MARIE-D'ALLOIX	x			х			х	1B	×
	Ste-MARIE-DU-MONT	x					TAY		1B	×
	St-MARTIN-DE-CLELLES	×							1B	x
	St-MARTIN-DE-VAULSERRE							7.7	1B	x
	St-MARTIN-D'HERES							x	1B	×

N° de commune	commune	R111-3	PPR Techn	ologiques	PPR Multir	risques	PPR Inond	ation	niveau de sismicité	existence arrêté cat nat
38422	St-MARTIN-D'URIAGE			3.,		T x		T	1B	x
38423	St-MARTIN-LE-VINOUX	х			x			x	18	x
38424	St-MAURICE-EN-TRIEVES	×							18	x
38425	St-MAURICE-L'EXIL							×	N. PALE	x
38426	St-MAXIMIN					1	1		1B	x
38427	St-MICHEL-DE-St-GEOIRS								1A	×
38428	St-MICHEL-EN-BEAUMONT								1A	х
38429	St-MICHEL-LES-PORTES	x					1	7.	18	x
38430	St-MURY-MONTEYMOND					×			18	x
38431	St-NAZAIRE-LES-EYMES					×	<u> </u>	x	18	x
38432	St-NICOLAS-DE-MACHERIN	x						×	1B	×
38433	St-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE	×			×				1B	×
88434	SAINT-ONDRAS							745	1B	×
8435	St-PANCRASSE	x							1B	×
8436	St-PAUL-DE-VARCES	x							1B	x
8437	St-PAUL-D'IZEAUX	T-"-							18	×
	St-PAUL-LES-MONESTIER	x						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	18	x
	St-PIERRE-D'ALLEVARD	1				×			1B	x
8440	St-PIERRE-DE-BRESSIEUX	1				<u> </u>			1A	×
8442	St-PIERRE-DE-CHARTREUSE	×							1B	×
	St-PIERRE-DE-CHERENNES								1A	×
	SAINT-PIERRE-DE-MEAROZ	X							1A	X
	St-PIERRE-DE-MEARUZ	X				 			1B	×
		+					×		1B	
	St-PIERRE-D'ENTREMONT	x							16	X
	St-PRIM							X		X
	SAINT-QUENTIN-FALLAVIER		x					X	40	X
	St-QUENTIN-SUR-ISERE	×						X	1B	X
	St-ROMANS								1A	X
	St-SAUVEUR								1A	X
	SAINT-SAVIN								1A	X
	St-SEBASTIEN	X					 		1A	X
	St-SIMEON-DE-BRESSIEUX								1A	x
	St-SORLIN-DE-MORESTEL								1A	X
	St-SULPICE-DES-RIVOIRES								1B	X
	SAINT-THEOFFREY								1B	X
	St-VERAND								1A	x
	SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU					X			1A	X
	St-VICTOR-DE-MORESTEL	1						x	1A	X
	St-VINCENT-DE-MERCUZE	X			X			X	1B	X
	SALAGNON								1A	X
	SALAISE-SUR-SANNE	-	X					X		X
	LA SALETTE-FALLAVAUX								1A	x
	LA SALLE-EN-BEAUMONT	×							1A	×
	SAPPEY-EN-CHARTREUSE	1				x			1B	X
	SARCENAS	x							1B	X
	SASSENAGE					×		х	1B	X
	SECHILIENNE	x					×		1B	X
	SEREZIN-DE-LA-TOUR							x	1A	×
	SERMERIEU								1A	×
8485	SEYSSINET-PARISET					х			1B	X
8486	SEYSSINS					x			1B	X
3487	SEYSSUEL							x		х
3489	SIEVOZ								1A	×
8490	SILLANS					4			1A	×
	SINARD	x		L L			F		1B	x
	LA SONE								1A	x
	SONNAY	\top			x				1 1	×
	SOUSVILLE	×							1B	x
	SUCCIEU	++							1A	x
	SUSVILLE	1							1B	x
	TECHE	+							1A	×

38501 38503	commune	R111-3	PPR Technologiques		PPR Multirisques		PPR Inondation		niveau de sismicité	existence arrêté cat- nat
	TENCIN			T		x		х	1B	x
	LA TERRASSE	7		1		х		х	1B	×
38504	THEYS	x						7.0	1B	x
38508	TORCHEFELON			†					1A	x
38509	LA TOUR-DU-PIN	1		 		х		x	1A	x
38511	LE TOUVET			1		×		x	1B	x
38513	TREFFORT	×		†		 	1		1B	×
38514	TREMINIS	x							1A	x
38516	LA TRONCHE			1	×			PER	18	x
38517	TULLINS	 		1				x	1B	x
38518	VALBONNAIS	×		 					1A	x
38519	VALENCIN	 -^-						x		x
38520	VALENCOGNE	+		1				1333	1B	x
38521	LA VALETTE	1			†		1		1A	×
38522	VALJOUFFREY	+		 	×			PER	1A	x
38523	VARACIEUX			†	<u> </u>				1A	x
38524	VARCES-ALLIERES-ET-RISSET	-		 		×			18	×
38525	VASSELIN	+		 	 				1A	×
		+		<u> </u>	 				1B	x
38527	VATILIEU	+			 				1A	x
THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY.	VAUJANY	×		+	 				1B	x
38528	VAULNAVEYS-LE-BAS	+		 				 	1B	x
38529	VAULNAVEYS-LE-HAUT	X					+	×	1123 (31.8)	x
38530	VAULX-MILIEU							 ^ -	1B	×
38531	VELANNE			-	-				1B	×
38533	VENON	X .						 	1A	x
38534	VENOSC							×	10	×
	LA VERPILLIERE			 				×	1B	×
38538	LE VERSOUD			 		×	+	×	1B	×
38540	VEUREY-VOROIZE					×		1 x	1A	×
38541	VEYRINS-THUELLIN					 		×	1A	×
38543	VEZERONCE-CURTIN			 	 			×	i in	×
	VIENNE					×		-	1B	×
	VIF			-		×	-		1A	×
	VIGNIEU				 		-	 	1B	x
38547	VILLARD-BONNOT	X		-	X	 		×	1B	×
38548	VILLARD-DE-LANS	X			×	 	+	 	1A	×
	VILLARD-NOTRE-DAME	X				-		 	1A	×
	VILLARD-RECULAS	X				 	-	-	1A	×
	VILLARD-REYMOND	X		+	 	 			1B	×
	VILLARD-SAINT-CHRISTOPHE	+		+	 	 		x	11 4 6187	×
38553	VILLEFONTAINE	-	×	 	 			 ^-	1A	×
38559	VINAY			-		 		-	1B	×
38560	VIRIEU	-				-	×		1B	×
38562	VIZILLE	X		-	 	 	 ^	×	1B	×
38563	VOIRON	+		 		 		 ^	1B	×
38564	VOISSANT		ļ	 				+	1B	×
38565	VOREPPE	×		 	×			X	1B	
38566 38567	VOUREY CHAMROUSSE	×						×	1B	x

Vu pour être annexé à l'arrêté du ,1 - cerul 201,0 N°2010-02621 pour le Préfet

par délégation

Ple directeur départemental

Le directeur départemental adjoint,

Jen-Pierre LESTOILLE

Page 7 de 7





PREFECTURE DE L'ISERE

ARRETE N°2010-04023

ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

COMMUNE: SALAISE SUR SANNE

LE PREFET DE L'ISERE, Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27
- VU le décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié, relatif à la prévention du risque sismique
- VU l'arrêté préfectoral n°2006-00084 du 13/02/2006 concernant la commune de Salaise sur Sanne
- VU l'arrêté préfectoral n°2009-02910 du 6 avril 2009 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques du 6 avril 2009
- VU l'arrêté préfectoral n°2010-02621 du ler avril 2010 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère,

ARRETE

Article 1

L'arrêté préfectoral n° 2006-00084 du 13 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Salaise sur Sanne est modifié en application de l'arrêté préfectoral n°2010-02621

Le dossier communal d'information modifié est annexé au présent arrêté, il comprend : une fiche synthétique une cartographie

Article 2

Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'information est adressée au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département. Il fera l'objet d'une mention dans le journal « les Affiches de Grenoble et du Dauphiné ».

Il sera consultable sur le site internet de la préfecture (http://www.isere.pref.gouv.fr).

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et le maire de Salaise sur sanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Article 4

Le délai de recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou de recours contentieux devant la juridiction administrative est de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Fait à Grenoble, le

1 1 MA! 2010

Pour le Préfet, par délégation, le directeur départemental P/le Directeur Départemental

Le directeur départemental adjoint,

Jean-Pierre LESTOILLE



Fiche synthétique sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs

(établie en application de l'article L.125-5 du Code de l'Environnement et du décret 2005-134 du 15 févrie de l'artêté du relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers) l'arrêté du 1 1 MAI 2010

Risques naturels Ian de Prévention des Risques Naturels (PPRN)* Le Directeur Départemental adjoin					Commune :	SALAISE-SUR-SANNE (Isè	Pour le Préfet par délégation							
land de Prévention des Riagues prescrit appliqué par anticipation multirisques prescrit appliqué par anticipation approuvé en date du 22/17/2600 Le directayur disprémental adjoi prescrit appliqué par anticipation approuvé en date du 22/17/2600 Le directayur disprémental adjoi Les risques naturels suivants ont été recensés sur la commune : Codification Nature du risque Production Production de plaine Production de plaine Production de plaine Production Production	Risqu	es na	turels	Net (DDD)	*		Le Directeur Département							
Industriacycus						en date du	22/12/2000 Directeur Departemen							
Codification Nature du risque Caractérisation du risque Caractéristique Caractérisation du risque Caractéristique Caracterisation du risque Caracterisation du							Le directeur départemental adjoint,							
Caracterisation du risque Caracterisation du risque Caracterisation du risque	_	evenin en en en			ur la commune :									
Court Remontée de riappe Craractérisation du risque Caractérisation du risque Caractérisation du risque Cource des fleuves et rivéres Crues des forents et ruisseaux brentiès Tout truisseaux brentiès Crues des torrents et ruisseaux brentiès Vou v Ruissellement sur versant Crues des torrents et ruisseaux brentiès Crues des torrents et ruisseaux brentiès Crues des torrents et sur versant Crues des boueuses Chute de pieres et blocs Effondrement -Suffosion	Les risq			RANGE	sur la commune .		Jean-Pierre LESTOILLE							
Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente. Afficurement sur so saturé d'eau Cou c			The state of the s	Nature du	risque	Caractérisation du risque	<u> </u>							
Cou c Crues rapides des rivières Zone humide présentant une végétation de plane Zone humide présentant une végétation caractéristique Zone humide présentant une végétation caractéristique soluit du vessual vivours d'eau avec transport de matériaux solit une présentant en long d'une surface de rupture - Mouvemer matériaux plastique sur pente fable - Transport de matériaux plus ou moins fluid Chul d'éléments tocheux Écoulement de caractéristique sur pente fable - Transport de matériaux solit matériaux plus une présentant plus une				Remontée de nap	pe -	saturé d'eau								
Moum Zones marécageuses Inondations en pied de versant Cause des torrents et Cause de storrents Cause de storrents et Cause de storrents Cause de			Couc			Vitesse généralement plus élevé	ée qu'en inondation de plaine							
Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie fe no control of the truisseaux torrenties)	0					Zone humide présentant une vé	gétation caractéristique							
A ou a Avalanche Goilgase technologiques Cartographie	instructions.		M ou m											
Tout Crisseaux torrentiels Vou v Ruissealement sur versant Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement analyse sur perite de surface souterraines avec des manifestations en surface - Tassemus superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine d'écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux			l' ou i'			Accumulation et stagnation dans	d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides							
Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique Goug Gilssements de terrain Solifluxion - Coulées boueuses Chute de pierres et blocs P ou p Chute de pierres et blocs Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Effondrement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement matériaux plus sur pente faible - Transport de matériaux plus ou moins fluid Chute d'éléments rocheux Evolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassems superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles cer à niveaux d'intensité (décret du 14 mai 198 Certains du sol cartographiées en 4 niveaux d'intensité (décret du 14 mai 198 Prescrit approuvé en date du 06/04/2009 Prescrit approuv			Tout			Augmentation brutale du debit d								
Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture - Mouvement Solifluxion - Coulées boueuses Chute de pierres et blocs Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Evolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tasseme superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations des coufées de pour approuvé en date du 14 mai 199 d'internation sur fond l'eau souteraine surface de ferrain mautériaux plus eu mantériaux plus eu de terrain mautériaux plus eu mantériaux plus eu mantériaux plus eu de terrain mantériaux plus eu mantériaux plus eu mantériaux plus eu de terrain mantériaux plus eu des terrain de terrain décateur par de terrain d			Vouv			Divagation des eaux météorique	es en dehors du réseau hydrographique							
Chute d'éléments rocheux Effondrement - Suffosion Evolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassems superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles en des des requires du soi cartographièes en 4 niveaux d'intensité (décret du 14 mai 199 Risques technologiques Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)				Glissements de f	terrain	Mouvement d'une masse de ter	rrain le long d'une surface de rupture - Mouvement de							
Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Effondrement -Suffosion Evolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassems uperficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eau souterraine superficiel des terrains meubles au regient de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux Vibrations du soi cartographièes en 4 niveaux d'intensité (décret du 14 mai 199 Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)														
superficiel des terrains meubles provoque par des circularions de deut subtentions de la Suderians de la Seisme Coulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux			Poup	Chute de pierres	et blocs		# 1 tien de covitée souterraines avec des manifestations en surface - Tassement							
Séisme Vibrations du sol cartographiées en 4 niveaux d'intensité (décret du 14 mai 199 0	a Terroria		Fouf	Effondrement -S	uffosion	superficiel des terrains meubles	s provoque par des circulations d'éau souterraines							
Risques technologiques Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)			Aoua	Avalanche		Écoulement de neige lourde ou	u poudreuse après rupture du manteau neigeux							
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)	*			Séisme										
Arrêtés de catastrophes naturelles Date évènement Date parution au J.O. Risques concernés Autres risques 10/06/2000 22/11/2000 inondations et coulées de boue 25/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 22/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 14/10/1993 30/12/1993 inondations et coulées de boue 05/10/1993 24/10/1993 inondations et coulées de boue 09/10/1988 15/12/1988 inondations et coulées de boue 30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue glissement de terrain	Plan o	de Pré	vention des	Risques Technologiqu	ont:	effet thermique	ouve chi date de							
Date évènement Date parution au J.O. Risques concernés Autres risques 10/06/2000 22/11/2000 inondations et coulées de boue 25/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 22/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 14/10/1993 30/12/1993 inondations et coulées de boue 05/10/1993 24/10/1993 inondations et coulées de boue 30/04/1983 15/12/1988 inondations et coulées de boue glissement de terrain 30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue mouvement de terrain	Docu	ments rt du z	permettant onage règle	la localisation des imi ementaire du PPR inor	meubles au regare ndation sur fond IC	d des risques pris en compte : GN scan 25								
Date évènement Date parution au J.O. Risques concernés Autres risques 10/06/2000 22/11/2000 inondations et coulées de boue 25/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 22/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 14/10/1993 30/12/1993 inondations et coulées de boue 05/10/1993 24/10/1993 inondations et coulées de boue 09/10/1988 15/12/1988 inondations et coulées de boue 30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue glissement de terrain	Arri	âtás d	e catastror	hes naturelles										
10/06/2000 22/11/2000 inondations et coulées de boue 25/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 22/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 14/10/1993 30/12/1993 inondations et coulées de boue 05/10/1993 24/10/1993 inondations et coulées de boue 09/10/1988 15/12/1988 inondations et coulées de boue 30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue glissement de terrain	L				Risques conce	nés	Autres risques							
25/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 22/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 14/10/1993 30/12/1993 inondations et coulées de boue 05/10/1993 24/10/1993 inondations et coulées de boue 09/10/1988 15/12/1988 inondations et coulées de boue 30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue glissement de terrain mouvement de terrain				2/11/2000	inondations et	coulées de boue								
22/10/1999 19/03/2000 inondations et coulées de boue 14/10/1993 30/12/1993 inondations et coulées de boue 05/10/1993 24/10/1993 inondations et coulées de boue 09/10/1988 15/12/1988 inondations et coulées de boue 30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue glissement de terrain mouvement de terrain				9/03/2000	inondations et	coulées de boue								
14/10/1993 30/12/1993 inondations et coulées de boue 05/10/1993 24/10/1993 inondations et coulées de boue 09/10/1988 15/12/1988 inondations et coulées de boue 30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue glissement de terrain mouvement de terrain	7		333		inondations et	coulées de boue								
05/10/1993 24/10/1993 inondations et coulées de boue 09/10/1988 15/12/1988 inondations et coulées de boue 30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue glissement de terrain mouvement de terrain			330		inondations et	coulées de boue								
09/10/1988 15/12/1988 inondations et coulées de boue 30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue glissement de terrain mouvement de terrain			330											
30/04/1983 24/06/1983 inondations et coulées de boue glissement de terrain mouvement de terrain			330											
30/04/1983 24/06/1983 includations of couldest de boue mouvement de terrain			300				glissement de terrain							
24/04/1983 26/07/1983 inondations et coulees de boue	3	80/04/1	300											
	2	24/04/1	983 2	26/07/1983	inondations et	coniees de boue								

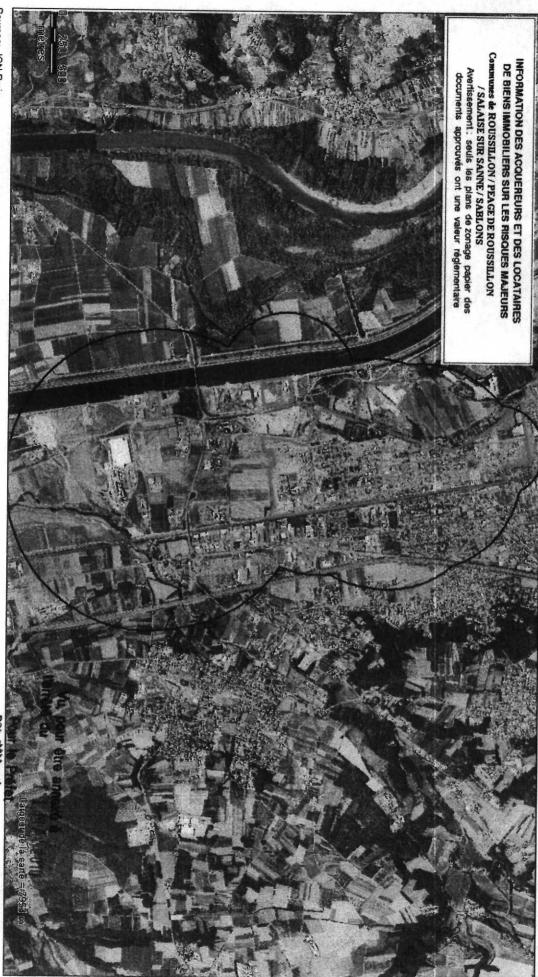
^{*} toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE arte . Egolité . Froternis

PPRT de Roussillon, Le Péage de Roussillon, Sablons, Salaise sur Sanne.

PPRT de Roussillon, Le reage de κουρομίνια, σανίστας Charles, Novapex, Rhodia Opérations, Rubis Stockage.) (Adisséo, Bluestar Silicones, BM Chimie, Engrais Sud Vienne, Novapex, Rhodia Opérations, Rubis Stockage.)



Sources: IGN-Paris

DRIRE Rhône-Alpes

Le Directeur Départemental,
Rédaction/Edition: DRIRE Rhône-Alpes - GS38 - JMa - 21/01/2009 - 29/01/2009 - MAPINFO® V 8.5 - SIGALEA® V 3.0.0 - GINERIS 2008 P/Ie Directeur Départemental,

